



CAP INRIA - Profession de foi

vendredi 26 octobre 2018, par [Bariaud](#)



Des commissions essentielles pour nos carrières !

Que sont les CAP ?

Composées à parité de représentants élus et de représentants de l'administration, les Commissions Administratives Paritaires sont des instances essentielles de notre vie professionnelle.

Elles interviennent nationalement et pour chaque corps (IR, IE, AI, TR, AJT) sur :

- les promotions (changement de classe ou de corps),
- les titularisations,
- les demandes de mutations, de détachements, de disponibilités et de réintégrations,
- les litiges liés aux refus de temps partiel, d'autorisation d'absence et de formation,
- les mesures disciplinaires,
- les suppressions de primes.

Que font les élu.e.s SNTRS-CGT ?

Les élu.e.s du SNTRS-CGT sont actifs et présents au quotidien à nos cotés.

Par leur grande disponibilité, ces élu.e.s nous écoutent, nous conseillent et nous accompagnent dans la résolution de nos difficultés professionnelles individuelles ou collectives.

Indépendants de la direction, les élu.e.s du SNTRS-CGT agissent librement et avec transparence.

Contrairement à la direction de l'Inria qui privilégie les fonctions managériales, les élu.e.s du SNTRS-CGT valorisent :

- les compétences techniques et les qualifications,
- l'expérience,
- l'esprit d'équipe,
- l'investissement dans la vie collective de l'institut.

Les élu.e.s du SNTRS-CGT dénoncent la limitation du nombre de dossiers proposés en CAP par la direction, entrave à leur action. Ils veillent à soutenir les agents dont la carrière est bloquée et à suivre les dossiers d'une année sur l'autre.

Dès cette élection, le nombre d'élus dans les CAP a été réduit. Et dans le cadre du projet gouvernemental Action publique 2022, le rôle des CAP risque d'être restreint. Notamment, elles n'interviendront plus pour les promotions.

Dans ce contexte difficile, les élu.e.s du SNTRS-CGT continueront à accompagner les agents dans leur carrière et à intervenir pour faire progresser nos droits individuels et collectifs.

Pourquoi le SNTRS-CGT ?

Pour défendre nos intérêts individuels et collectifs et avoir des perspectives de progrès social, une organisation forte et cohérente est indispensable. Le SNTRS-CGT pratique un syndicalisme d'action, de revendication et de proposition, ancré sur les besoins actuels des salarié.e.s ; un syndicalisme de solidarité, de liberté et de démocratie.

Les élu.e.s du SNTRS-CGT ont été en première ligne ces dernières années pour défendre nos droits à tous. Ils ont besoin d'une forte participation et d'un bon résultat aux élections pour avoir la légitimité et l'influence nécessaires à leurs actions.

Que revendique le SNTRS-CGT ?

- l'augmentation des possibilités de changement de corps pour toutes les catégories de personnel,
- l'amélioration du statut avec la mise en place d'une nouvelle grille de salaires cohérente, des revalorisations indiciaires fortes et la suppression des barrages de corps et de grades,
- un système d'évaluation professionnelle des ITA qui dépasse l'appréciation actuellement faite par la seule hiérarchie immédiate,
- une meilleure reconnaissance de la qualification,
- l'arrêt des suppressions de postes et la résorption de la précarité,
- la création d'emplois de titulaires pour compenser les nombreux départs.

Pour vous défendre, vous avez besoin d'élu.e.s efficaces. Votez pour les candidat.e.s du SNTRS-CGT !

